

Image not found or type unknown



Duree d'une caution solidaire

Par **GEGE**, le **12/10/2012 à 18:04**

Bonjour,
AU BOUT DE 3 ANNEES DE BAIL, (FIN DE BAIL)LE BAILLEUR PEUT-IL RENOUVELER LE
CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE SANS PRÉVENIR L'INTÉRESSÉ? MERCI DE ME
RÉPONDRE

Par **cocotte1003**, le **12/10/2012 à 18:30**

Bonjour vous avez du signer un engagement de caution à la main dans lequel figure la durée
de votre engagement,regardez votre document en général il est de trois ans renouvelable 2
fois, cordialement